



## Succession de mon frère défunt

Par **perle\_old**, le **26/06/2007** à **14:44**

Bonjour,

nous devons mon frère ainée, ma soeur (sous tutelle et une maladie sclerose en plaque), ma mère et moi signé demain l'acte de vente de la maison qu'occupait mon frère défunt qui n'était pas marié et sans enfants.

Mon frère ainé et moi même avons des frais sur cette habitation jusqu'à la vente. les impôts nous ont fait comme un échancier à payer tous les six mois et avec inérêts. Ma soeur et ma mère sont exonérés de ces frais.

Mais le notaire qui s'occupe de la succession veut nous faire signer un papier juste avant la vente avec l'acquéreur et nous le savons que deux jours avant l'acte. Qu'est ce qu'il veut nous faire signer ?

Je lui ai demandé une copie par fax et je n'ai rien eu.

Dois je m'inquiéter ? et va ton payer une plus value aux impôts?

Je vous remercie de votre réponse pour m'éclairer sur des points qui m'échappent totalement.

Sincères salutations.

PERLE